

Noms de domaine: L'ANRT publie la Charte de nommage du ".ma".

L'Agence Nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) a été chargée par son conseil d'administration de préparer, en coordination avec les parties concernées, une charte de nommage relative à l'enregistrement, l'administration et la maintenance des noms de domaines « .MA ».



A ce titre un projet de charte de nommage a été élaboré et communiqué aux principaux acteurs. Il a fait l'objet également d'une consultation publique. La compilation de l'ensemble des commentaires reçus a permis l'élaboration d'une charte de nommage.

Cette dernière a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'administration de l'ANRT tenu le 09 Juin 2006.

A cet effet l'ANRT a été chargée de publier la dite charte pour son application par les acteurs concernés.

Pour télécharger le document, [cliquez ici](#)

Publié le: 26/06/2006 à 02:41:57 GMT

Source : Atlasvista

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/anrt-publie-charte-a32691.html>